

18.10.2011

A3712

NASS&WIND

S.A.S. au capital de 40 000 000 €

Siège social : ZAC Presqu'île de Keroman

Rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves "Village Entreprises"

56100 LORIENT

440 177 673 RCS LORIENT 2001 B649

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2011**

L'an deux mil onze
Le vingt juin,
A 14 heures,

Les associés de la société NASS&WIND se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par courrier électronique adressé le 6 juin 2011 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie LE MEUR, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Peter NASS, associé représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Maître Olivier LAOUENAN est désigné comme secrétaire.

La société XO AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est représentée par M. Hervé LE DONNANT.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 800.000 actions sur les 800.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins les deux tiers des actions composant le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2010,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
.../...
- Constatation du changement de dénomination et de siège social de la Société PRAXIS AUDIT, commissaire aux comptes titulaire,
.../...
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de constater le changement de dénomination sociale et de siège social de la Société PRAXIS AUDIT, Commissaire au Comptes titulaire savoir :

- *Dénomination sociale* : XO AUDIT en remplacement de PRAXIS AUDIT
- *Siège social* : 70 rue Anita Conti – Parc Laroiseau II – 56000 VANNES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Pour extrait certifié conforme
le Président**

